



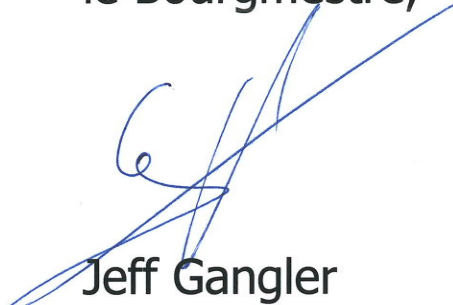
AVIS PUBLIC

Le rôle de la taxe sur les résidences secondaires – année 2022 (mois 01-04) – peut être inspecté durant 10 jours au secrétariat communal. Toutes les oppositions y relatives doivent être soumises au collège des bourgmestre et échevins pendant cette période. Date d'effet : 20 juillet 2022

Boulaide, le 18 juillet 2022

pour le collège des bourgmestre et échevins,

le Bourgmestre,


Jeff Gangler

le secrétaire f.f.,


Jeff Kinnen

